

Communiqué de presse du 21 août 2020

Les directeurs cantonaux de l'énergie soutiennent la loi sur le CO₂

Dans la perspective de l'élimination des divergences lors de la session d'automne, les directeurs et directrices cantonaux de l'énergie ont adopté leur position par rapport aux dispositions de la loi sur le CO₂ ayant une incidence sur les bâtiments. Ils soutiennent l'introduction de valeurs limites de CO₂ pour le remplacement du chauffage, avec une disposition transitoire en faveur des cantons. Dans le domaine du bâtiment, la réduction des émissions de CO₂ va donc de pair avec l'augmentation de l'efficacité et l'autoproduction d'électricité.

Lors de l'assemblée plénière de l'EnDK qui s'est tenue aujourd'hui à Neuchâtel, les directeurs et directrices cantonaux de l'énergie ont eu un échange avec la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga sur la loi sur le CO₂. Les cantons sont directement concernés par les dispositions de la loi ayant une incidence sur les bâtiments. Compte tenu de la dynamique qui s'intensifie autour de la révision des lois cantonales sur l'énergie, ils se montrent confiants quant à l'atteinte de l'objectif prévu par la loi sur le CO₂ visant à réduire les émissions de **50% par rapport à 1990 dans le secteur du bâtiment d'ici 2026/27**.

L'introduction par la Confédération de **valeurs limites de CO₂** pour 2023 lors du remplacement du chauffage reçoit un soutien explicite. La réglementation soutient les cantons dans la décarbonation progressive du secteur du bâtiment. Un nouveau système de chauffage au mazout ne pourrait ainsi être installé que durant cinq ans dans un bâtiment très bien isolé. Grâce à une **disposition transitoire** élaborée en concertation avec le Parlement, les cantons qui ont déjà mis en œuvre la révision de leur loi cantonale sur l'énergie au moment de l'entrée en vigueur de la loi sur le CO₂ peuvent différer l'introduction des valeurs limites jusqu'en 2026. Cette solution de compromis permet d'éviter une interférence avec les révisions en cours des lois cantonales sur l'énergie qui visent, parallèlement à la réduction du CO₂, l'augmentation de l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment et l'autoproduction d'électricité nécessaires pour la sécurité de l'approvisionnement.

Prenant en compte les objectifs en matière de politique énergétique et climatique dans leur ensemble, l'EnDK salue également la prolongation du Programme Bâtiments dans le cadre du Fonds pour le climat ainsi que la multiplication par trois au maximum des moyens alloués par les cantons en guise de soutien financier aux propriétaires.

La question européenne et des élections complémentaires ont également été abordées à Neuchâtel: Swissgrid, le gestionnaire du réseau de transport, a fourni des informations sur les évolutions concernant le réseau électrique européen et les enjeux qui s'ensuivent pour la sécurité de l'approvisionnement en Suisse. Le CE Martin Neukom (ZH) a été élu pour succéder au CE Marc Mächler (SG) au comité de l'EnDK. Jan Flückiger a été élu pour succéder à Caterina Mattle, secrétaire générale en fonction.

Informations disponibles auprès de:

Dr Mario Cavigelli, conseiller d'État et président de l'EnDK

Tél.: 081 257 36 01 (*aux heures de bureau*)

Courriel: mario.cavigelli@diem.gr.ch (*en tout temps; y c. rappel téléphonique, si souhaité*)

Olivier Brenner, Secrétaire général adjoint de l'EnDK

Tél: 031 320 30 27 (*aux heures de bureau*)

Courriel: olivier.brenner@endk.ch (*en tout temps; y c. rappel téléphonique, si souhaité*)

EnDK: le centre de compétences en énergie des cantons

Instituée en 1979, l'EnDK est le centre commun de compétences des cantons en matière d'énergie. Elle favorise et coordonne la collaboration des cantons en ce qui concerne les questions énergétiques, et représente les intérêts communs des cantons. Traitant des questions techniques, la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) est rattachée à l'EnDK. L'EnDK souhaite diminuer les besoins en énergie dans le domaine du bâtiment, en particulier dans les bâtiments existants, couvrir les besoins restants grâce aux rejets de chaleur et aux énergies renouvelables, et poursuivre une politique énergétique fédéraliste bénéficiant d'une acceptation élevée. La Conférence est présidée par le conseiller d'État Mario Cavigelli, département des travaux publics, des transports et des forêts du canton des Grisons.